

PREFET DE LA VIENNE

ARRÊTÉ N° 2015-DDT-1253

**Direction Départementale des Territoires
de la Vienne**

fixant la liste des communes concernées par l'obligation d'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs dans le département de la Vienne

La Préfète de la Région Poitou-Charentes
Préfète de la Vienne
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement et notamment les articles L125-5 et R125-23 à R125-27 ;

Vu le décret n° 2010-1254 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique ;

Vu le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2006-PC-03 du 30 janvier 2006 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;

Vu les arrêtés préfectoraux n°2006-04-PC à 2006-76-PC du 30 janvier 2006 relatifs à l'état des risques naturels et technologiques majeurs de biens immobiliers ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2011-PC-023 du 28 avril 2011 portant modification de l'arrêté du 30/01/2006 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;

Vu les arrêtés préfectoraux n°2011-PC-024 à 2011-PC-028 du 28 avril 2011 portant modification de l'arrêté du 30/01/2006 et relatifs à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;

Sur proposition de Monsieur le sous-préfet, directeur de cabinet ;

ARRÊTE

Article 1er

La liste des communes du département de la Vienne concernées par l'obligation d'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs est fixée en annexe du présent arrêté. Toute modification de cette liste de communes fera l'objet d'un arrêté préfectoral modifiant l'annexe du présent arrêté.

Article 2

Les éléments nécessaires à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs, sont consignés dans un dossier communal d'information, accessible sur le site internet des services de l'État dans la Vienne (www.vienne.gouv.fr/ial).

Pour chaque commune ou pour chaque groupe de communes concernées par un même ensemble de risques majeurs visés à l'article L125-5 du code de l'environnement, un arrêté préfectoral relatif à l'état des risques naturels, miniers et technologiques pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers, définit la liste des risques et des documents à prendre en compte par le bailleur ou le vendeur ainsi que le contenu du dossier communal d'information.

Article 3

L'obligation d'information prévue au IV de l'article L125-5 du code de l'environnement, s'applique pour tous les arrêtés portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique sur le territoire de la commune dans lequel se situe le bien. Ceux-ci sont consultables en préfecture, sous-préfectures et mairies concernées. La liste des arrêtés est consultable sur www.prim.net.

Article 4

Les arrêtés préfectoraux suivants et leurs éventuelles annexes sont abrogés :

- Arrêté préfectoral n°2006-PC-03 du 30 janvier 2006 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;
- Arrêtés préfectoraux n°2006-04-PC à 2006-76-PC du 30 janvier 2006 relatifs à l'état des risques naturels et technologiques majeurs de biens immobiliers situés sur les 73 communes concernées ;
- Arrêté préfectoral n°2011-PC-023 du 28 avril 2011 portant modification de l'arrêté du 30/01/2006 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;
- Arrêtés préfectoraux n°2011-PC-024 à 2011-PC-028 du 28 avril 2011 portant modification de l'arrêté du 30/01/2006 et relatifs à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs sur respectivement 27, 1, 1, 207 et 46 communes.

Article 5

Une copie du présent arrêté avec la liste des communes visées à l'article 2 est adressée aux maires des communes intéressées, à la Chambre des Notaires de la Vienne et à la FNAIM. Il sera affiché en mairie et publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département, mentionné dans un journal publié dans le département, et mis en ligne sur le site internet des services de l'État dans la Vienne (www.vienne.gouv.fr/ial).

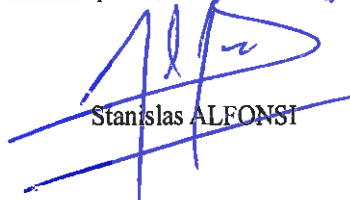
Il en sera de même à chaque mise à jour.

Article 6

Le secrétaire général de la préfecture, le sous-préfet directeur de cabinet, les sous-préfets d'arrondissement, le directeur départemental des territoires et les maires des communes intéressées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Poitiers, le - 8 DEC. 2015

Pour la Préfète et par délégation,
Le sous-préfet, directeur de cabinet


Stanislas ALFONSI

ANNEXE à l'arrêté préfectoral n°2015-DDT-1253 du 8 décembre 2015

Liste des communes concernées par l'obligation d'information
des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers
sur les risques naturels et technologiques majeurs dans le département de la Vienne
(il s'agit des 281 communes du département)

Adriers	La Chapelle-Montreuil	Iteuil
Amberre	La Chapelle-Moulière	Jardres
Anché	Chapelle-Viviers	Jaunay-Clan
Angles-sur-l'Anglin	Charrais	Jazeneuil
Angliers	Charroux	Jouhet
Antigny	Chasseneuil-du-Poitou	Journet
Antran	Chatain	Joussé
Arçay	Château-Garnier	Lathus-Saint-Rémy
Archigny	Château-Larcher	Latillé
Aslonnes	Châtelleraut	Lauthiers
Asnières-sur-Blour	Châtillon	Lavausseau
Asnois	Chaunay	Lavoux
Aulnay	La Chaussée	Leigné-les-Bois
Availles-en-Châtelleraut	Chauvigny	Leigné-sur-Usseau
Availles-Limouzine	Cheneché	Leignes-sur-Fontaine
Avanton	Chenevelles	Lencloître
Ayron	Cherves	Lésigny
Basses	Chiré-en-Montreuil	Leugny
Beaumont	Chouppes	Lhonnaizé
Bellefonds	Cissé	Liglet
Benassay	Civaux	Ligugé
Berrie	Civray	Linazay
Berthegon	Cloué	Liniers
Béruges	Colombiers	Lizant
Béthines	Couhé	Loudun
Beuxes	Coulombiers	Luchapt
Biard	Coulonges	Lusignan
Bignoux	Coussay	Lussac-les-Châteaux
Blanzay	Coussay-les-Bois	Magné
Blaslay	Craon	Maillé
Bonnes	Croutelle	Mairé
Bonneuil-Matours	Cuhon	Maisonneuve
Bouresse	Curçay-sur-Dive	Marçay
Eourg-Archambault	Curçay-sur-Vonne	Marigny-Brizay
Eournand	Dangé-Saint-Romain	Marigny-Chemereau
Brigueil-le-Chantre	Dercé	Marnay
Brion	Dienné	Martaizé
Brux	Dissay	Massognes
La Bussière	Doussay	Maulay
Buxerolles	La Ferrière-Airoux	Mauprévoir
Buxeuil	Fleix	Mazerolles
Ceaux-en-Couhé	Fleuré	Mazeuil
Ceaux-en-Loudun	Fontaine-le-Comte	Messemé
Celle-Lévescault	Frozes	Mignaloux-Beauvoir
Cenon-sur-Vienne	Gençay	Migné-Auxances
Cernay	Genouillé	Millac
Chabournay	Gizay	Mirebeau
Chalais	Glénouze	Moncontour
Chalandray	Goux	Mondion
Champagné-le-Sec	La Grimaudière	Montamisé
Champagné-Saint-Hilaire	Guesnes	Monthoiron
Champigny-le-Sec	Haims	Montmorillon
Champniers	Ingrandes	Montreuil-Bonnin
La Chapelle-Bâton	L'Isle-Jourdain	Monts-sur-Guesnes

Morton
Moullismes
Moussac
Mouterre-Silly
Mouterre-sur-Blourde
Naintré
Nalliers
Nérignac
Neuville-de-Poitou
Nieuil-l'Espoir
Nouaillé-Maupertuis
Nueil-sous-Faye
Orches
Les Ormes
Ouzilly
Oyré
Paizay-le-Sec
Payré
Payroux
Persac
Pindray
Plaisance
Pleumartin
Poitiers
Port-de-Piles
Pouançay
Pouant
Pouillé
Pressac
Prinçay
La Puye
Queaux
Quinçay
Ranton
Raslay
La Roche-Posay
La Roche-Rigault
Le Rochereau
Roches-Prémarie-Andillé
Roiffé

Romagne
Rouillé
Saint-Benoît
Saint-Christophe
Saint-Clair
Saint-Cyr
Saint-Gaudent
Saint-Genest-d'Ambière
Saint-Georges-lès-Baillargeaux
Saint-Germain
Saint-Gervais-les-Trois-Clochers
Saint-Jean-de-Sauves
Saint-Julien-l'Ars
Saint-Laon
Saint-Laurent-de-Jourdes
Saint-Léger-de-Montbrillais
Saint-Léomer
Saint-Macoux
Saint-Martin-l'Ars
Saint-Maurice-la-Clouère
Saint-Pierre-d'Exideuil
Saint-Pierre-de-Maillé
Saint-Rémy-sur-Creuse
Saint-Romain
Saint-Sauvant
Saint-Sauveur
Saint-Savin
Saint-Saviol
Saint-Secondin
Sainte-Radégonde
Saires
Saix
Sammarçolles
Sanxay
Saulgé
Savigné
Savigny-Lévescault
Savigny-sous-Faye
Scorbé-Clairvaux
Senillé

Sérigny
Sèvres-Anxaumont
Sillars
Smarves
Sommières-du-Clain
Sossais
Surin
Tercé
Ternay
Thollet
Thurageau
Thuré
La Trimouille
Les Trois-Moutiers
Usseau
Usson-du-Poitou
Valdivienne
Varennes
Vaux
Vaux-sur-Vienne
Vellèches
Vendeuvre-du-Poitou
Vernon
Verrières
Verrue
Vézières
Vicq-sur-Gartempe
Le Vigeant
La Villedieu-du-Clain
Villemort
Villiers
Vivonne
Vouillé
Voulême
Voulon
Vouneuil-sous-Biard
Vouneuil-sur-Vienne
Vouzailles
Yversay